



VILLE DE CHARLIEU

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU MARDI 4 FEVRIER 2020 A 19 H 30

PRESENTS :

Bruno BERTHELIER (Maire)	Martine DESBOIS
Jérémie LACROIX	Brigitte MAZARD DURAND
Jean LABOURET	Etienne HERTZOG
Patrice PAVET	Joëlle GUEGUEN
Bernard CHARRIER	Véronique PICAUVET
Sylvie PONCET	Isabelle DUBOST
Alain BELAIR	Catherine CROZET
Gilles AUGAGNEUR	René LAPALLUS
Benoît LOYER	

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Sandrine URBAIN	(procuration à Jérémie LACROIX)
Thomas GUERIN	(procuration à Etienne HERTZOG)
Agnès FABIANSKI	(procuration à Sylvie PONCET)
Gilles THEVENIN	(procuration à Jean LABOURET)
Chrystèle FAURIE	(procuration à Joëlle GUEGUEN)

ABSENTS :

Dominique MONCORGER	Carlos DUARTE
Alice HERICK	Emmanuelle NUNES DA GRACA
José GARCIA	

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sylvie PONCET

Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et précise à l'Assemblée que la séance du Conseil Municipal de ce jour est la dernière du mandat qui s'achève.

Il présente les excuses et procurations et soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 5 décembre dernier.

Monsieur René LAPALLUS formule les observations suivantes concernant le point n°8 "attribution du marché de maîtrise d'œuvre suite au concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération Espace Congrès" :

- Son intervention ne remettait pas en cause le choix du tènement retenu pour l'implantation de l'équipement, à savoir le site de l'ancienne station d'épuration rue Dorian, mais faisait part de son souhait d'un positionnement du bâtiment sur ce terrain différent du positionnement (en limite immédiate de la Commune de Saint Nizier sous Charlieu) décidé lors de la phase d'élaboration du programme technique.

Les remarques de Monsieur René LAPALLUS sont prises en considération.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 5 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Etienne HERTZOG, Adjoint aux finances, pour la présentation des différents points budgétaires inscrits à l'ordre du jour.

Avant de procéder à cette présentation, Monsieur l'Adjoint aux finances tient à remercier vivement et tout particulièrement la Directrice Générale des Services et les agents du service Comptabilité pour leur implication et leur collaboration dans l'élaboration des budgets qui, cette année, compte tenu de l'échéance des élections municipales, sont présentés à l'Assemblée délibérante plus tôt que les années précédentes.

Afin que les comptes administratifs 2019 et les budgets primitifs 2020 puissent être présentés aujourd'hui à l'Assemblée délibérante, ces agents ont donc été sollicités très souvent ces dernières semaines, de même que les services de la Trésorerie qui ont vérifié et validé les derniers chiffres (résultats 2019 et prévisions 2020) ce jour à 17 h 40. De ce fait, des modifications sont à opérer sur les documents budgétaires qui ont été adressés aux conseillers municipaux afin de tenir compte des vérifications effectuées par la Trésorerie. Monsieur l'Adjoint aux finances expose aux membres du Conseil Municipal que les prévisions budgétaires 2020 sont plus favorables que les prévisions annoncées lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 5 décembre dernier.

I) COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Etienne HERTZOG présente le compte administratif 2019. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

- section de fonctionnement : excédent 2019 de 677 807,18 euros ; aucun report de résultat antérieur
- section d'investissement : excédent 2019 de 1 378 171,80 euros (résultat de clôture : - 37 796,06 euros + report de résultat antérieur : 1 600 173,00 euros – restes à réaliser : 184 205,14 euros)

soit un résultat d'ensemble positif de 2 055 978,98 euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif 2019 sous la présidence de Madame Martine DESBOIS, 1^{ère} adjointe.

Le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité (3 abstentions).

II) AFFECTATION DE RESULTAT 2019

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 677 807,18 euros, à la section d'investissement du budget primitif 2020 (compte 1068).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

III) TAUX D'IMPOSITION 2020

Il est proposé au Conseil Municipal le maintien, pour l'année 2020, des taux d'imposition communaux actuellement en vigueur et inchangés depuis 2010, à savoir :

- taxe d'habitation : 10,14 %
- taxe sur le foncier bâti : 18,58 %
- taxe sur le foncier non bâti : 38,89 %

Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle à l'Assemblée la promesse électorale faite en 2010 par la liste des élus du groupe de la majorité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire fait remarquer que les taux en vigueur à Charlieu se situent en-dessous des moyennes départementale et régionale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2020 au niveau des taux de 2019.

IV) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Monsieur Etienne HERTZOG présente aux membres du Conseil Municipal le tableau récapitulatif (diapositive 8) des subventions allouées aux associations Charliendines et des participations apportées au Syndicat intercommunal de gestion du gymnase de la Bouverie et à l'OGEC Sainte Marie.

Le montant total de ces subventions et participations s'élève pour l'année 2020 à la somme de 106 659,32 euros.

Monsieur l'Adjoint aux finances expose que le nombre de dossiers de demande de subvention déposés cette année est en augmentation par rapport à l'année dernière. Toutes les demandes respectant les conditions et critères énoncés dans le règlement d'attribution des subventions communales aux associations ont été honorées après avoir été examinées par la Commission "sports, associations et festivités". Pour l'année 2020, est proposée l'attribution des aides suivantes :

- subventions liées à l'événementiel : 34 150,00 euros
- subventions d'investissement : 7 300,00 euros
- subventions exceptionnelles : 4 000,00 euros (même enveloppe que l'année dernière) afin que la collectivité puisse répondre en cours d'année aux besoins de financement d'événements associatifs ponctuels ou d'actions spécifiques

Le montant des subventions apportées aux associations Charliendines en 2020 (soit 45 450,00 euros) est en augmentation de 7 % par rapport au montant des aides accordées l'année dernière.

Monsieur le Maire souligne que de nombreux événements associatifs à succès sont organisés à Charlieu, notamment le festival de rues "Les Férus" et le festival du rire "Les Férires" initiés et mis en œuvre par la MJC. Si la manifestation des Férires génère des recettes, il n'en est rien pour celle des Férus. C'est pourquoi, la Commission "sports, associations et festivités" suggère que la subvention allouée à la MJC pour l'organisation des Férus soit plus importante que celle octroyée pour les Férires et propose d'accorder une aide de 18 000,00 euros pour l'organisation du festival de rues, ce qui explique en partie la hausse de 7 % du montant des subventions allouées cette année.

Il convient de rajouter aux subventions allouées aux associations les contributions obligatoires versées par la collectivité au Syndicat intercommunal de gestion du gymnase de la Bouverie et à l'OGEC Sainte Marie pour un montant total de 61 209,32 euros.

Concernant la participation de la collectivité aux dépenses de fonctionnement de l'école privée versée à l'OGEC Sainte Marie, celle-ci s'élèvera en 2020 à la somme de 44 731,32 euros, alors que l'année dernière celle-ci était de 18 374,97 euros. Cette augmentation de 26 356,35 euros s'explique comme suit : jusqu'à l'année dernière, le calcul de la contribution de la collectivité aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Marie sous contrat d'association prenait en compte uniquement les enfants Charliendins âgés de 6 ans et plus. La scolarité étant devenue obligatoire dès l'âge de 3 ans depuis la rentrée de 2019, désormais dans le calcul de cette contribution sont comptabilisés tous les enfants Charliendins dès l'âge de 3 ans.

Monsieur le Maire expose qu'une quarantaine d'enfants âgés de 3 à 5 ans domiciliés à Charlieu est scolarisée à l'externat Sainte Marie et précise que les dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes de l'école publique. En l'occurrence, la part de la contribution concernant les dépenses de fonctionnement des classes maternelles est plus importante que celle inhérente aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires, considérant que l'accueil et l'encadrement d'un enfant scolarisé en classe de maternelle nécessitent notamment la présence d'ATSEM qui assistent les enseignants pendant les heures d'enseignement.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'Etat s'engage à apporter une aide financière aux collectivités impactées par les dispositions législatives et réglementaires relatives à la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans. Mais par prudence, cette dotation d'environ 26 000,00 euros promise par l'Etat n'est pas inscrite au budget. Néanmoins, selon toute vraisemblance, celle-ci devrait être perçue par la collectivité cette année.

Madame Catherine CROZET et Messieurs Patrice PAVET et Jean LABOURET, présidents respectivement des associations "Ma Boutique", "Comité d'Animation et de Promotion" et du Syndicat intercommunal de gestion du gymnase de la Bouverie, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions aux associations au titre de l'année 2020 telles qu'elles sont annexées au présent compte rendu.

V) BUDGET PRIMITIF 2020

Avant de procéder à la présentation du budget primitif 2020, Monsieur Etienne HERTZOG rappelle à l'Assemblée les principes généraux qui ont permis l'élaboration de ce budget :

- stricte maîtrise des charges de fonctionnement avec une inflation de l'ordre de 1 %
- stabilisation des concours financiers de l'Etat
- pas d'alourdissement de la fiscalité
- gestion dynamique de la dette
- poursuite des investissements prévus dans le cadre d'une programmation pluriannuelle

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses

Monsieur Etienne HERTZOG donne lecture des dépenses de fonctionnement selon le document ci-annexé (diapositive 11). Les prévisions 2020 font apparaître une hausse de ces dépenses de l'ordre de 0,20 % hors cessions par rapport au budget primitif 2019 (les prévisions budgétaires 2020 sont donc globalement identiques à celles de 2019) :

- charges à caractère général : baisse prévisionnelle de 2,60 % qui s'explique notamment par les efforts substantiels réalisés en terme de consommation énergétique ; les chaudières des bâtiments communaux fonctionnent uniquement pendant les plages horaires d'occupation des locaux (les économies non négligeables réalisées en 2019 devraient se poursuivre en 2020)
- charges de personnel : baisse de 5,10 % prévue en 2020 qui s'explique entre autres par le départ le 1^{er} avril prochain de la Conservatrice en chef des musées qui fait valoir ses droits à la retraite. Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à compter de cette même date, cet emploi sera mutualisé avec le musée de Marcigny (un partenariat va donc se mettre en place entre les musées des deux communes)
- amortissements : augmentation de 20 % qui s'explique par les nombreuses opérations d'investissement réalisées ces dernières années
- autres charges de gestion courante (service d'incendie, maintenance SIEL, subventions et participations, ...) : hausse prévisionnelle de 8,30 % qui s'explique notamment par le nouveau montant de la participation financière de la collectivité versée à l'OGEC Sainte Marie
- charges financières : augmentation de 9,60 % prévue en 2020 car, cette année, intervient le premier remboursement des intérêts du prêt contracté l'année dernière
- charges exceptionnelles : il est budgétisé une enveloppe de 23 327,73 euros

Monsieur Etienne HERTZOG donne lecture du détail du compte 65 "autres charges de gestion courante" (diapositive 12).

- recettes

Monsieur Etienne HERTZOG donne lecture chapitre par chapitre des recettes de fonctionnement selon le document ci-annexé (diapositive 13). Les prévisions 2020 font apparaître une légère hausse de ces recettes de l'ordre de 1,00 % par rapport au budget primitif 2019 et, ce, malgré une baisse prévisionnelle de 10,10 % des produits des services (billetterie et boutique des musées, droits de place, revenus des immeubles, ...) et de 8,90 % des opérations d'ordres (dont les amortissements de subventions).

Monsieur le Maire expose que la collectivité peut, néanmoins, espérer améliorer dès cette année les revenus de ses immeubles, notamment ceux provenant de la location du bâtiment de la gendarmerie qui va faire l'objet de travaux de réhabilitation qui vont démarrer très prochainement. A l'issue de ces travaux, le montant du loyer de la gendarmerie perçu par la collectivité sera vraisemblablement réactualisé afin de tenir compte des travaux de rénovation et de modernisation réalisés. Cependant, la collectivité préfère rester prudente pour l'instant, en décidant de ne pas budgétiser, cette année, cette éventuelle ressource supplémentaire qui permettrait, certes, d'amoinrir la baisse prévisionnelle de 10,10 % des produits des services.

Monsieur l'Adjoint aux finances apporte les précisions suivantes sur le compte 73 "impôts et taxes" :

- taxes foncières et taxe d'habitation : elles constituent les principales ressources de la collectivité (augmentation de 0,40 %)
- attribution du fonds de compensation versé par la Communauté de communes : le montant perçu cette année sera identique à celui de 2018 et 2019, soit 889 434,00 euros, car aucun nouveau transfert d'équipement à l'EPCI n'est intervenu depuis le transfert de la piscine de plein-air

- autres recettes fiscales : leur montant prévisionnel est estimé pour 2020 à 103 185,00 euros.

Selon les prévisions budgétaires de cette année, l'excédent de fonctionnement 2020 est estimé à 440 000,00 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses

Celles-ci se décomposent en trois parties :

- travaux d'investissement programmés : ceux-ci ont été présentés, examinés et retenus par la Commission des Travaux. Pour 2020, sont programmés les travaux suivants : travaux de voirie – gestion intelligente des parkings – EAGB phase 1 voirie aux abords des écoles – EAGB phase 2 rue Raspail – EAGB phase 2 parking de la Bouverie – EAGB phase 2 place St Philibert – EAGB phase 2 boulevard Général Leclerc – Espace Congrès – renforcement ERDF St Gildas – théâtre St Philibert (renforcement de la scène) – Ad'AP programme selon le bureau d'études Oxyria – maîtrise de l'énergie, travaux sur bâtiments, contrôle d'accès – centre de loisirs Armand Charnay (enseigne, portillon et WC) – renouvellement éclairage public – réaménagement du bâtiment des échanges de savoirs (lancement de la maîtrise d'œuvre) – équipements sportifs (éclairage et électrification du terrain de rugby, entretien gymnase Dessertine, étude pour le devenir des tribunes (amiante, vestiaires,...)) – réhabilitation de la gendarmerie (isolation et aménagements) – mise en valeur des stalles (éclairage, mobilier, signalétique) – relevage de l'orgue de l'église St Philibert – actions environnementales (achat de matériel de désherbage) – Incroyables Comestibles – aménagements du cimetière (maçonnerie carrés 3 et 6, allée principale maçonnerie et plantations, portail).

Monsieur le Maire apporte certaines précisions sur les opérations suivantes :

- gestion intelligente des parkings : afin de pouvoir bénéficier de subventions, la collectivité doit impérativement réaliser cette opération cette année.
- EAGB (Etude d'Aménagement Global de Bourg) phase 2 parking de la Bouverie : des études vont pouvoir enfin débiter afin d'envisager la création d'un nouvel espace de stationnement en lieu et place du tènement immobilier sur lequel est situé le bâtiment, propriété de la collectivité, qui était occupé, il y a peu de temps encore, par la société MOTO PLAISANCE. La société ayant déménagé récemment, le gérant va pouvoir restituer à la Commune le local qu'il occupait.
- EAGB phase 2 place St Philibert : une enveloppe de 25 000,00 euros est prévue au budget 2020 afin de permettre le lancement d'études dès cette année.
- Espace Congrès : l'enveloppe de 1 036 787,24 euros (dont 61 401,15 euros de restes à réaliser) prévue au budget 2020 comptabilise les réserves constituées pour cette opération de 2014 à 2019 et permettra de procéder au paiement du solde du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, des frais de participation et de déplacement des trois experts qui ont assisté aux deux réunions du jury de concours et à l'acquisition de la propriété de Madame BOUCAUD ainsi qu'au règlement des frais notariés inhérents à cette acquisition.
- Maîtrise de l'énergie - travaux sur bâtiments : chaque année, des travaux sont programmés et réalisés sur certains bâtiments communaux pour anticiper toute vétusté prématurée.

- Centre de loisirs Armand Charnay : il est prévu, cette année, l'installation de WC publics au parc Mégret jouxtant le centre de loisirs dans le même esprit que ceux installés au parc Dérobert. Grâce au choix de matériaux qualitatifs, ce modèle de WC publics s'intègre parfaitement dans l'environnement paysagé.
- Poursuite du renouvellement de l'éclairage public : la finalité de ce renouvellement est de rendre plus efficace et plus performant l'éclairage public, en procédant notamment au remplacement des dernières ampoules au mercure encore présentes sur le territoire communal par des ampoules LED moins consommatrices d'énergie.
- Réaménagement du bâtiment des échanges de savoirs : pour cette opération, la collectivité est susceptible d'obtenir des aides européennes ainsi que de la CAF à hauteur de 80 % du montant prévisionnel de l'opération si une réhabilitation totale du bâtiment est envisagée. Monsieur le Maire souligne que cette opération de réhabilitation permettrait, en outre, de répondre aux sollicitations de l'association dont l'activité ne cesse de se développer.
- Equipements sportifs : l'enveloppe budgétisée cette année doit permettre la réalisation d'une étude sur l'aménagement global du complexe sportif, intégrant notamment le devenir des tribunes et des vestiaires du stade ; cette étude devra impérativement être réalisée cette année afin de pouvoir engager les travaux de réaménagement et de réhabilitation du site en 2021, simultanément aux travaux engagés par Charlieu Belmont Communauté pour la construction d'une nouvelle piscine intercommunale.
- Aménagements du cimetière : une enveloppe conséquente est prévue au budget car d'importants travaux d'aménagement sont à réaliser cette année.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux programmés s'élève à 4 041 579,99 euros dont 723 563,05 euros sont des restes à réaliser de l'année dernière.

- Equipements et matériel : mobilier urbain et de signalisation (bancs, corbeilles, potelets et barrières) – matériel services techniques et entretien (auto-laveuse ménage, matériel divers de remplacement services techniques, débroussailleuse, batterie, carotteuse, gerbeur, ...) – acquisition d'un véhicule police municipale – provision pour renouvellement de véhicules (remplacement véhicule des services techniques, remplacement tracteur) – achat de mobilier (coffre pour régies des musées, matériel d'archivage). Leur montant prévisionnel s'élève à 256 904,45 euros dont 21 904,45 euros sont des restes à réaliser de l'année dernière.
Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'acquisition d'une deuxième auto-laveuse est prévue cette année afin de faciliter le travail des agents d'entretien des locaux ; le choix du matériel a été décidé conjointement avec les agents.
- Etudes, logiciels et informatique : étude pour la réhabilitation de la chapelle de l'Hôtel Dieu – étude signalétique – renouvellement de matériel informatique (somme prévisionnelle) – DUP acquisition terrains Sornin – requalification du site Guillaud EPORA (25 %). Leur montant prévisionnel s'élève à 45 682,00 euros dont 10 682,00 euros sont des restes à réaliser de l'année dernière.

Le montant total de ce programme d'investissements 2020 est estimé à 4 344 166,44 euros. Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle que, seules, les subventions qui ont été notifiées à la collectivité sont inscrites au budget ; pour cette année, le montant des subventions notifiées auxquelles la collectivité peut prétendre s'élève à 1 362 055,36 euros, ce qui représente un taux de subventions de 31 % du montant des investissements programmés. Les principaux financeurs sont l'Etat et le Département ; grâce au label "Petites Cités de Caractère" que détient la Commune, la Région va également soutenir et accompagner la collectivité dans ses projets.

L'ensemble des dépenses prévisionnelles d'investissement qui incluent le remboursement des emprunts à hauteur de 94 597,15 euros sont estimées à 4 453 027,59 euros.

- recettes

Monsieur Etienne HERTZOG donne lecture des recettes d'investissement selon le document ci-annexé (diapositive 26) dont le montant total est estimé à 4 453 027,59 euros.

Il fait remarquer à l'Assemblée que la collectivité n'aura pas besoin, cette année, d'avoir recours à l'emprunt pour son budget général, celui-ci s'équilibrant parfaitement.

La présentation du budget 2020 étant terminée, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à échanger sur le budget proposé.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- section de fonctionnement : 3 628 347,73 euros
- section d'investissement : 4 453 027,59 euros

Celui-ci est approuvé à l'unanimité (3 abstentions).

BUDGET ASSAINISSEMENT

VI) COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Etienne HERTZOG présente le compte administratif 2019. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

- section d'exploitation : excédent 2019 de 68 619,59 euros ; aucun report de résultat antérieur
- section d'investissement : déficit 2019 de 1 748,73 euros (résultat de clôture : - 91 335,14 euros + report de résultat antérieur : 105 367,18 euros – restes à réaliser : 15 780,77 euros)

soit un résultat d'ensemble positif de 66 870,86 euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine DESBOIS, 1^{ère} adjointe, procède au vote du compte administratif 2019 "assainissement".

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

VII) AFFECTATION DE RESULTATS 2019

L'exécution du budget annexe "assainissement" de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent d'exploitation de 68 619,59 euros.

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2019, soit 68 619,59 euros, à la section d'investissement du budget primitif 2020 (compte 1068).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

VIII) BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Etienne HERTZOG présente le budget primitif 2020.

SECTION D'EXPLOITATION

Celle-ci s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 516 864,00 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses

Monsieur Etienne HERTZOG fait part à l'Assemblée des opérations inscrites au budget 2020 dont le montant prévisionnel s'élève à 1 192 524,29 euros : réseaux : opérations en cours (routes des Brosses / de Fleury, rue des Ursulines) – réseaux d'assainissement : nouvelle opération (boulevard Guinault, prévision divers réseaux) – DVO télégestion, clapets, mises en conformité, auto-surveillance) – schéma directeur étude Réalités – provision achat de matériel d'exploitation – provision matériel STEP et aménagements divers. A ces opérations, il convient de rajouter les dépenses inhérentes aux opérations d'ordre entre sections, aux emprunts et dettes assimilées ainsi qu'aux immobilisations. Le montant prévisionnel de l'ensemble des dépenses d'investissement s'élève à 1 328 634,12 euros.

Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle à l'Assemblée que de nombreux travaux de rénovation des équipements et du réseau d'assainissement communal ont été réalisés ces dernières années afin de disposer sur le territoire communal d'un assainissement efficace et de qualité, notamment pour les décennies à venir.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le transfert des compétences "eau" et "assainissement" à Charlieu Belmont Communauté devrait intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Il se félicite de la prise de conscience de chaque commune du territoire communautaire qui s'engage à faire réaliser, d'ici cette échéance, des travaux de mise en conformité de ses installations et réseau d'assainissement afin de céder à la Communauté de Communes un réseau et des équipements sains.

* recettes

Monsieur Etienne HERTZOG donne lecture des recettes d'investissement selon le document ci-annexé (diapositive 35).

Il expose à l'Assemblée que la collectivité, pour équilibrer ce budget, doit contracter un emprunt de 860 000,00 euros aux caractéristiques suivantes : durée : 20 ans - taux fixe : 1,00 % - capital de remboursement constant : 43 000,00 euros par an – premier remboursement : 2021. Cet emprunt d'un montant maximal de 860 000,00 euros est prévu au budget ; néanmoins, son montant pourra être réduit de moitié si l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sollicitée par la collectivité décide d'apporter son soutien financier pour les investissements d'assainissement programmés cette année.

La présentation du budget 2020 étant terminée, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à échanger sur celui-ci.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget primitif "assainissement" 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- section d'exploitation : 516 864,00 euros
- section d'investissement : 1 328 634,12 euros

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

BUDGET EAU

IX) COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Etienne HERTZOG présente le compte administratif 2019. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

- section d'exploitation : excédent 2019 de 99 747, 47 euros (résultat de clôture : 64 747,47 euros + report de résultat antérieur : 35 000,00 euros)
- section d'investissement : déficit 2019 de 48 630,05 euros (résultat de clôture : - 338 141,94 euros + report de résultat antérieur : 365 750,62 euros - restes à réaliser : 76 238,73 euros)

soit un résultat d'ensemble positif de 51 117,42 euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine DESBOIS, 1^{ère} adjointe, procède au vote du compte administratif 2019 pour le budget "eau".

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

X) AFFECTATION DE RESULTATS 2019

L'exécution du budget "eau" de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent d'exploitation de 99 747,47 euros.

Monsieur le Maire propose d'affecter cet excédent de la façon suivante : 35 000,00 euros en section de fonctionnement (compte 002) et 64 747,47 euros en section d'investissement (compte 1068) du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

XI) BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Etienne HERTZOG présente le budget primitif 2020.

SECTION D'EXPLOITATION

Celle-ci s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 233 354,00 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur Etienne HERTZOG fait part à l'Assemblée des opérations inscrites au budget 2020 dont le montant prévisionnel s'élève à 282 667,12 euros : périmètre des puits du pré de la Doux (servitude bornage) – réseaux eau potable en cours : route des Brosses et rue des Ursulines – réseaux eau potable nouveaux programmes : boulevard Guinault / rue Dorian. A ces opérations, il convient de rajouter les dépenses inhérentes aux opérations d'ordre, aux emprunts et dettes assimilées, aux frais d'études ainsi qu'aux immobilisations (soit un total de dépenses d'investissement de 366 810,75 euros).

Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle à l'Assemblée que d'importants investissements ont été réalisés l'année dernière afin d'assurer la continuité de la fourniture d'une eau de qualité à la population.

Il expose à l'Assemblée que la collectivité, pour équilibrer ce budget, doit contracter un emprunt de 74 000,00 euros, considérant qu'aucune subvention n'est attendue pour cette année.

La présentation du budget 2020 étant terminée, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à échanger sur celui-ci.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget primitif "eau" 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- section d'exploitation : 233 354,00 euros
- section d'investissement : 366 810,75 euros

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Avant de terminer sa présentation, Monsieur Etienne HERTZOG expose à l'Assemblée que la somme cumulée des sections de fonctionnement et d'investissement des trois budgets de la collectivité (général, assainissement et eau) établis au titre de l'année 2020 s'élève à 10 527 038,00 euros, dont 5 821 845,94 euros sont destinés aux programmes d'investissements. Pour la réalisation de ses programmes de travaux, la collectivité bénéficiera de divers financements à hauteur de 1 495 652,86 euros et aura recours à l'emprunt à hauteur de 934 000,00 euros maximum.

Monsieur le Maire fait remarquer à l'Assemblée que très souvent, les entreprises locales de travaux publics implantées sur le territoire intercommunal sont retenues dans le cadre des marchés publics initiés par la collectivité pour la réalisation de ses programmes d'investissements. Ainsi, ces entreprises génèrent des emplois et ce n'est pas un hasard si l'entreprise TP POTAIN est venue s'implanter à Charlieu.

Monsieur Etienne HERTZOG remercie à nouveau les agents du service Comptabilité et la Directrice Générale des Services pour la qualité du travail accompli qui a permis l'élaboration des budgets. Il s'agit de la dernière présentation des budgets de la mandature. Les conseillers municipaux sont également remerciés pour leur attention portée, ce soir et pendant ces six années, à Monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur Etienne HERTZOG est remercié également par Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal pour le travail accompli et la qualité de la présentation qui vient d'être faite, ainsi que pour son expertise.

A son tour, Monsieur le Maire remercie la Directrice Générale des Services et le personnel du service Comptabilité pour leur investissement dans l'élaboration des budgets.

XII) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de permettre la mise en œuvre et le financement des travaux de certaines opérations d'investissement programmées cette année, la Commune a la possibilité de déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020.

Il sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour que la collectivité puisse déposer un dossier de demande de DETR auprès de l'Etat avant le 30 avril 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour certaines opérations d'investissement 2020 et à déposer le dossier correspondant avant le 30 avril prochain.

XIII) INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, chaque année, des indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires calculées selon la moyenne des dépenses budgétaires sont versées au receveur municipal.

L'année 2019 a connu un changement de receveur municipal qui nécessite que le Conseil Municipal délibère à nouveau sur l'octroi de ces indemnités au comptable public chargé des fonctions de receveur municipal. Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée délibérante d'attribuer les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires à la nouvelle comptable publique de la Commune. Il précise que ces indemnités seront allouées uniquement pour la période de l'année 2019 pendant laquelle la nouvelle comptable publique a exercé, considérant que ces indemnités n'existent plus depuis le 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que désormais, ces indemnités seraient prises en charge par l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux plein à la nouvelle trésorière municipale pour les jours d'exercice accomplis pendant l'année 2019.

XIV) MJC DE CHARLIEU : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil départemental de la Loire participe au fonctionnement annuel des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) par le biais d'une subvention de fonctionnement versée aux communes de lieu de résidence des MJC.

Il informe l'Assemblée que la participation au titre de l'année 2019 s'élève à 27 500 €, soit deux postes et demi d'animateurs, et qu'il convient de reverser un poste et demi, soit 16 500 €, à la MJC pour le personnel d'animation pris en charge, le poste restant revenant à la Commune pour la prise en charge du personnel de direction de la MJC.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le reversement d'une partie de la subvention du Conseil départemental de la Loire, soit la somme de 16 500 €, à la MJC de Charlieu pour le financement du personnel d'animation au titre de l'année 2019.

XV) TARIFS MUNICIPAUX 2020 : GRATUITE DES LOCATIONS DES PROPRIETES COMMUNALES POUR LA TENUE DES REUNIONS ELECTORALES POUR LES CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 5 décembre 2019, il a fixé les différents tarifs municipaux pour l'année 2020.

Il propose à l'Assemblée de délibérer sur la gratuité, d'une part de la mise à disposition de salles communales pour la tenue de réunions électorales, et d'autre part d'occupation du domaine public à l'occasion des marchés des 29 février et 7 mars prochains, pour les listes candidates aux élections municipales de mars 2020. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de respecter une stricte égalité de traitement entre les candidats dans l'attribution des salles et la mise à disposition du domaine public.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

XVI) CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN PLACE DES CANUTS : REGULARISATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un bornage a été réalisé en 2015 afin de procéder à une régularisation de cession de terrain, place des Canuts. En effet, sur le cadastre, il apparaissait une petite enclave du domaine public devant l'Hôtel des Armagnacs, celle-ci n'existant plus depuis de nombreuses années considérant qu'un mur a été érigé devant l'Hôtel des Armagnacs, mais également le long des parcelles AR 749 et AR 750. Il convenait, de ce fait, de rétrocéder cette petite parcelle et l'emprise du mur sur le domaine public aux propriétaires respectifs et conformément au plan de division foncière et à la modification du parcellaire cadastral dressés en mars 2015.

Les cessions qui doivent être opérées concernent les parcelles cadastrées :

- AR 923 d'une superficie de 7 m² constituant d'anciennes toilettes publiques et devant faire l'objet d'une rétrocession à la SCI Hôtel Particulier des Armagnacs
- AR 924 d'une superficie de 9 m² constituant l'emprise du mur de pierre érigé devant les parcelles AR 749 et AR 750 et devant faire l'objet d'une rétrocession à l'indivision MALVAL

Le Conseil Municipal s'est positionné le 30 août 2018 pour une cession gracieuse. Monsieur le Maire fait état de l'avis de France Domaine du 13 janvier 2020 qui estime la valeur vénale des deux parcelles énoncées ci-dessus représentant une surface totale de 16 m² à la somme de 720,00 euros.

La réglementation ne permettant plus aux collectivités de réaliser des cessions gracieuses de terrain, sauf dans le cadre d'une donation, il est nécessaire de modifier les termes de la cession et de prévoir qu'elle se réalisera à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AR 923 et AR 924 respectivement à la SCI Hôtel Particulier des Armagnacs et à l'indivision MALVAL afin de régulariser le document d'arpentage dressé le 27 mars 2015.

XVII) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES OUVERTURES DOMINICALES DES COM-MERCES EN 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Maire a la possibilité, après avoir recueilli l'avis de son Conseil Municipal, d'autoriser les commerces de vente au détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche à ouvrir douze dimanches par année civile.

Il soumet à l'avis du Conseil Municipal le calendrier des ouvertures dominicales projetées en 2020 qui correspondent aux dimanches de la période estivale et de la période des fêtes de fin d'année :

- juillet : ouverture les dimanches 5, 12, 19 et 26
- août : ouverture les dimanches 2, 9, 16 et 23
- décembre : ouverture les dimanches 6, 13, 20 et 27

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2020 selon le calendrier proposé ci-dessus.

XVIII) SIGNATURE ET DEPOT DU DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE POUR L'IMPLANTATION DES PANNEAUX D'INDICATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "STATIONNEMENT CONNECTE" : AUTORISATION DU MAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'opération consacrée à la mise en œuvre du dispositif de stationnement connecté est inscrite au budget 2020.

Ce dispositif prévoit l'implantation respectivement rue Dorian et à l'intersection de la rue des Moulins et du boulevard Guinault de deux panneaux de signalisation indiquant les parkings équipés et, en temps réel, le nombre de places disponibles sur chacun de ces deux sites de stationnement.

Il précise à l'Assemblée que l'implantation de ce type de mobilier urbain nécessite le dépôt d'une demande de déclaration préalable.

Il sollicite donc l'autorisation des membres du Conseil Municipal pour la signature et le dépôt auprès du service Urbanisme de la Commune du dossier de déclaration préalable pour l'implantation de deux panneaux de signalisation interactifs. Il souligne que ce dossier a été soumis au préalable à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la pose de deux panneaux de signalisation interactifs dans le cadre du dispositif "stationnement connecté" et autorise Monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de déclaration préalable pour cette opération.

XIX) PROGRAMME DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2020 : SOLLICITATION DU SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE (TE) DE LA LOIRE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jérémie LACROIX qui fait part de la nécessité de poursuivre le programme de réfection de l'éclairage public entrepris depuis plusieurs années. Sont concernés par le programme 2020 les rues et secteurs suivants : quartier de la Montalais, boulevard Guinault, place de la Bouverie, rue de l'Abattoir, rue Dorian, rue des Ecoles, chemin du Châtelet, route des Brosses, route de Fleury, route de Malfarat et l'abbaye bénédictine.

Le SIEL-TE de la Loire peut accompagner la collectivité dans la réalisation de son programme 2020 de réfection de l'éclairage public en assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux de remplacement et en percevant, en lieu et place de la Commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union européenne ou d'autres financeurs. Le montant total de ces travaux de réfection s'élève à 104 430,00 euros HT financés à hauteur de 5 % par le SIEL-TE de la Loire.

A l'issue de la campagne de renouvellement 2020, Monsieur Jérémie LACROIX expose que le programme de réfection de l'éclairage public sera dans son ensemble globalement achevé. Il profite de ce dernier Conseil Municipal de la mandature pour dresser un bilan rapide des six dernières années : ce ne sont pas moins de 390 points lumineux dont les ampoules au mercure ont été remplacées par des ampoules LED moins consommatrices d'énergie, soit une économie d'environ 562 kWh par an ; cette économie réalisée témoigne de la volonté de la collectivité de participer à la préservation de la planète et permet ainsi d'alléger les finances de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au SIEL-TE de la Loire, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, la maîtrise d'ouvrage du programme 2020 de renouvellement de l'éclairage public et approuve la participation financière de la Commune.

XX) MODIFICATION DU NIVEAU D'ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE "ECLAIRAGE PUBLIC" DU SIEL-TE DE LA LOIRE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jérémie LACROIX qui fait part à l'Assemblée de la possibilité pour la collectivité de procéder à une modification du niveau d'adhésion à la compétence optionnelle "éclairage public" proposée par le SIEL-TE de la Loire pour les voies publiques, les sites et monuments, ainsi que les terrains de sports.

Il rappelle au Conseil Municipal que celui-ci, par délibération du 25 septembre 2014 avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015, avait choisi d'adhérer au niveau 1 "maintenance complète" de cette compétence optionnelle offrant ainsi la possibilité à la collectivité de procéder, à l'issue de la troisième année d'adhésion, à une modification du niveau de maintenance.

Monsieur Jérémie LACROIX expose qu'une modification du niveau de maintenance en optant désormais pour un niveau de maintenance simplifiée est envisageable, considérant que la quasi-totalité des ampoules au mercure des points lumineux ont été remplacées par des ampoules LED performantes dont l'entretien ne nécessite plus que la collectivité ait recours à une maintenance complète de l'éclairage public proposée par le SIEL-TE de la Loire. Si une telle modification est envisagée, celle-ci nécessite que le Conseil Municipal délibère à nouveau.

En outre, il fait remarquer à l'Assemblée que le changement du niveau de maintenance entraînerait une baisse du coût de la contribution par foyer due par la collectivité au SIEL-TE de la Loire permettant ainsi de réaliser des économies non négligeables sur le budget de fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le niveau d'adhésion à la compétence optionnelle "éclairage public" proposée par le SIEL-TE de la Loire en choisissant de passer en maintenance simplifiée.

XXI) ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jérémie LACROIX qui expose aux membres du Conseil Municipal que le SIEL-TE de la Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'énergies afin de négocier les meilleurs tarifs du coût d'achat d'énergies, dans l'intérêt des consommateurs professionnels d'énergies que sont notamment les collectivités territoriales.

Ce groupement d'achat proposé par le SIEL-TE de la Loire témoigne de sa volonté d'accompagner les collectivités de la Loire dans l'optimisation énergétique de leurs bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune au groupement d'achat organisé par le SIEL-TE de la Loire pour les énergies suivantes : électricité et gaz naturel.

XXII) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des modifications au tableau des effectifs afin de permettre :

- le recrutement par la voie de la mutation d'un agent pluricommunal exerçant actuellement à la Commune de Charlieu sur la base de 18,5 heures hebdomadaires et à la Commune de Melay sur la base de 15,0 heures hebdomadaires ; cet agent affecté au sein de la collectivité au service "associations et festivités" et en charge des demandes de titres sécurisés (CNI et passeports) de plus en plus nombreuses n'exercera plus que sur un seul emploi au sein de la Commune de Charlieu à raison de 33,5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril prochain
- quatre nominations par avancement de grade au titre de l'année 2020 afin de permettre des évolutions de carrière

A ce titre, Monsieur le Maire propose respectivement les modifications du tableau des effectifs suivantes qui ont été prises en compte dans l'élaboration du budget 2020 :

- au 1^{er} avril 2020 : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (33,5 heures) et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (18,5 heures)
- au 5 février 2020 : création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Il informe l'Assemblée que l'avis du Comité Technique Intercommunal a été recueilli sur ces propositions de modifications, le 22 janvier dernier.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait part des résultats de l'audit réalisé les 3 et 4 juillet 2019 par le réseau des Plus Beaux Détours de France en partenariat avec Michelin. Au cours de l'année 2019, 27 villes membres du réseau ont été auditées. Cet audit a lieu tous les 4 ans. Le rapport d'évaluation qui en résulte pour la Commune fait apparaître le commentaire suivant : "*Depuis 2015, la ville a progressé de manière spectaculaire et quasiment dans tous les domaines observés. Elle s'installe désormais au-delà de la moyenne des villes du réseau. Quel chemin parcouru depuis son adhésion !*"

Monsieur le Maire remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont permis d'obtenir ces bons résultats.

INTERVENTION DE M. RENE LAPALLUS

A l'occasion du dernier Conseil Municipal de la mandature et après avoir recueilli la permission de Monsieur le Maire, Monsieur René LAPALLUS a pris la parole :

*"Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus.es,*

Je sais que mon intervention est un peu hors cadre vis à vis du règlement intérieur.

Je voulais vous dire que je ressens ce soir quelques émotions car c'est mon dernier conseil municipal. C'est une page qui se tourne pour moi, d'autant que je n'ai pas souhaité être candidat aux prochaines élections municipales. 27 années de mandat municipal qui m'ont permis d'occuper différentes fonctions en son sein, que ce soit dans l'opposition comme dans la majorité. J'ai donc assisté à près de 250 conseils municipaux depuis ma toute première élection en 1989.

Mon engagement d'élu m'aura valu d'occuper plusieurs fonctions « politiques » au sein du conseil municipal, mais aussi au niveau du conseil communautaire. Cette intercommunalité, j'ai participé à la faire évoluer du statut de SIVOM à la Communauté de communes que nous connaissons aujourd'hui.

J'ai également été élu 13 ans au conseil général et j'ai assuré pendant de très nombreuses années la présidence du syndicat de rivière (SYMISOA).

Je n'ai pas la prétention d'avoir réussi sur tout loin s'en faut. Le parfait n'existe pas d'ailleurs. Ce que je sais, c'est que je me suis investi à fond, avec beaucoup de rigueur, d'écoute et en toute impartialité dans nos prises de décisions.

Je suis assez fier du travail accompli, tout particulièrement au sein des équipes que j'ai eu l'honneur de diriger. Ce travail en commun a permis de faire changer la ville.

Nous avons pu ainsi engager des projets structurants pour la ville. La réhabilitation de la mairie, celle de l'église, la construction de nouveaux locaux pour l'amicale laïque, l'aménagement des abords de l'abbaye et la réalisation du Centre des visiteurs, la réalisation de la déviation en direction de La Clayette, de celle des parkings des Canuts et des Bénédictins... la liste n'est pas exhaustive. Nous avons engagé les études pour l'internat du lycée et de la station d'épuration ainsi que la réflexion pour la station du traitement de l'eau. Ces trois projets ont été menés à bien par votre majorité.

C'est sous mes mandats de maire que sont sortis de terre, et non sans mal, l'agrandissement du lycée Jérémie de La Rue, celui de l'hôpital ainsi que la construction du collège Michel Servet.

Et c'est en tant que conseiller général, que j'ai contribué à la décision de 2 projets qui me tenaient à coeur. Celui de la construction de la caserne des pompiers et celui de la réalisation de la voie verte.

Pour cette dernière, nous avons été avec Bernard Jayol souvent les seuls à défendre ce projet au sein de l'assemblée départementale. Après bien des débats, ce projet fût enfin pris en considération sous la présidence de Bernard Bonne et grâce à un soutien indéfectible d'Alain Laurendon aujourd'hui premier Vice-Président du Conseil départemental. Nous avons voté son inscription au budget en 2012 et sa réalisation a eu lieu en 2018.

J'ai beaucoup de plaisir à voir aujourd'hui combien elle est appréciée par toutes celles et tous ceux qui l'empruntent.

Je quitte la vie d'élu avec le sentiment d'avoir essayé de faire bouger les choses pour notre ville. Je l'ai fait comme vous le faites aussi et comme d'autres le feront demain.

Aucun d'entre nous n'est irremplaçable. Je trouve cependant que c'est une belle pensée de pouvoir se dire que nous faisons partie de ces hommes et ces femmes pour lesquels l'engagement est un accomplissement.

Au-delà de nos divergences de vue sur certains sujets, vous savez le respect immense que j'ai toujours eu de la fonction d'élu qu'on soit Maire, adjoint.e ou conseillers.ère municipal.e.

Avant de conclure mon propos, je voudrais attirer votre attention encore sur un point.

Le contexte sociétal et politique actuel, la crise majeure de la représentation démocratique que traverse notre pays m'inquiètent énormément. La démocratie, les valeurs de la République et celles de la Laïcité ont toujours été pour moi les points essentiels de mon parcours d'élu.

Les élus.es locaux, et quelques soient nos sensibilités, nous sommes le dernier rempart d'une démocratie de proximité. Elle trouve encore du sens et un écho auprès de nos concitoyens.

Je termine cette mandature avec un énorme regret. En effet, malgré les rappels insistants des élus d'opposition pour plus de démocratie dans le fonctionnement de notre assemblée, nous n'avons pas été écoutés.

Une assemblée municipale qui fonctionne démocratiquement c'est celle qui écoute les idées et propositions de la majorité comme de l'opposition. Je regrette vivement cette absence d'échanges constructifs et de mise en commun des projets. Ce n'est pas une polémique, mais une remarque que je vous fais une dernière fois.

Je vous remercie de votre attention."

Monsieur René LAPALLUS est remercié par Monsieur le Maire pour son engagement pendant toutes ces années au service de la Commune, malgré des divergences, mais toujours dans le respect de l'investissement de chacun. Monsieur René LAPALLUS est applaudi par les membres du Conseil Municipal.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 27

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

B. BERTHELIER



S. PONCET

